

Paris, le 20 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caméras en abattoirs : pour un contrôle effectif, pas pour de la communication

Depuis plusieurs années, de nombreux directeurs d'abattoirs refusent les visites des délégués de l'OABA au motif que leurs établissements sont régulièrement contrôlés par les services officiels d'inspection et que leurs employés sont formés à la protection animale. Les récentes vidéos tournées clandestinement dans un abattoir de porcs des Yvelines démontrent, une fois de plus, que ces inspections et ces formations sont insuffisantes.

Dans cet abattoir, des caméras avaient été installées par la direction. Mais leur présence n'a nullement permis d'éviter les brutalités de certains opérateurs sur les animaux. Pour cause : les images n'étaient visibles que par la direction de l'abattoir qui semblait ne pas les regarder...

Ces caméras ne doivent pas devenir un simple outil de communication mais être une aide pour les inspecteurs vétérinaires chargés de faire respecter la réglementation et les bonnes pratiques dans les différents secteurs où transitent les animaux (quais de déchargement, couloirs d'amenée, parcs d'attente, zone d'abattage). L'OABA espère que la loi Falorni, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 janvier 2017, rendant obligatoire ces enregistrements vidéo à partir de 2018, sera maintenue et renforcée par le Sénat par les mesures suivantes :

- Les effectifs vétérinaires en abattoirs doivent être augmentés : l'enregistrement vidéo ne servira à rien si personne n'est chargé de visionner régulièrement et attentivement les images et surtout si personne ne peut intervenir rapidement pour mettre un terme aux maltraitances et faire sanctionner leurs auteurs ;
- La formation « protection animale » des opérateurs doit être améliorée. Le volet théorique actuellement obligatoire pour l'ensemble des salariés travaillant sur des animaux vivants doit être renforcé et complété par une formation pratique ;
- Tout maître d'œuvre chargé de construire un nouvel abattoir ou de rénover un établissement existant doit s'adjoindre les services d'un cabinet conseil en éthologie afin que les structures mises en place soient adaptées aux comportements des animaux. Le Dr Jean-Pierre Kieffer, président de l'OABA, constate : *« Dans cet abattoir des Yvelines mis en cause, le principal problème réside dans l'accès au poste d'étourdissement qui se fait par un couloir d'amenée à angle droit qui gêne la circulation des porcs, d'où un engorgement et des refus d'avancer entraînant des gestes d'énervement chez les opérateurs qui dégénèrent en violences sur les animaux ».*

L'amélioration des conditions d'abattage sera une nouvelle fois à l'ordre du jour du Comité « Bien-être animal » du CNOPSAV (Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale) qui se réunira le 9 mars 2017 au ministère de l'Agriculture.